REPUBLIQUE FRANCAISE

-

DEPARTEMENT DES
PYRENEES-ORIENTALES

Mairie de
PEYRESTORTES

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PEYRESTORTES

-

SEANCE ORDINAIRE DU 01 OCTOBRE 2026

oooooooooooooooooooooooooooooooooooooooo

L'an deux mille vingt-six, le premier octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle intergénérationnelle, sous la présidence de Monsieur Alain DARIO, Maire de PEYRESTORTES.

Nombre de conseillers municipaux :
En exercice : 19
Présents : 14 (arrivée de Mme BIELLE Chantal à 18h25)

Date de la convocation : 25/09/2026

Date d'affichage et de publication : 25/09/2026

Présents : DARIO Alain, FONT Marie, POMPA Jean-Antoine, HAMMOUDA Jeannine, PLA Michel, BRUNET François, CRUANAS Pauline, GHIRELLO Jean-Louis, GRAELL Alain, MAHIEU Pierre, MAS Nicolas, NEVEU Peggy, ROTA Brigitte, BIELLE Chantal
Absents excusés : BUGSEL Alice, DURAND Christophe, FABREGA Catherine, MEY Marie, SCHMITT Henri
Procurations : BUGSEL Alice à MAHIEU Pierre, DURAND Christophe à DARIO Alain, SCHMITT Henri à POMPA Jean-Antoine

Secrétaire de séance : HAMMOUDA Jeannine

oooooooooooooooooooooooooooooooooooooooo

ORDRE DU JOUR

1/ DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

2/ ARRÊTÉ DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

3/ DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU DISPOSITIF EN FAVEUR DE L'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE AUPRES DE LA REGION OCCITANIE : CONSTRUCTION D'UNE CRECHE (DC45/2026)

4/ DEMANDE DE PLANTS AUPRES DE LA PEPINIERE DEPARTEMENTALE – ANNEE 2026 (DC46/2026)

5/ MISE A DISPOSITION DES BASSINS DE RETENTION A PMMCU (DC47/2026)

6/ AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET DE REVISION DU PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES (PPR) (DC48/2026)

7/ SUBVENTION ACCORDEE A L'ASSOCIATION DES MAIRES DES PYRENEES ORIENTALES - SOLIDARITE INCENDIE (DC 49/2026)

8/ NOUVELLE ORGANISATION DU SERVICE POSTAL (DC50/2026)

9/ VENTE D'UNE PARCELLE APPARTENANT AU DOMAINE PRIVE DE LA COMMUNE – BOUDCHACHA Mohamed (DC51/2026)

10/ VENTE D'UNE PARCELLE COMMUNALE AC 0416 - DE BERNARD Louis (DC52/2026)

11/ VENTE D'UNE PARCELLE COMMUNALE AC AE 0411- SAIDANI Nadia (DC53/2026)

12/ VENTE D'UNE PARCELLE COMMUNALE AC 0413 - ANSELMO Patrick (DC54/2026)

13/ VENTE D'UNE PARCELLE COMMUNALE AC 0416 – BOZZI Sébastien (DC55/2026)

14/ CONVENTION DE REVERSEMENT DU PRODUIT REDEVANCE ORANGE (DC56/2026)

AFFAIRES DIVERSES :

1/ Composition de la Commission communale des impôts directs
2/ Intervention aux écoles de Mme Chloé FRENAY – langue Anglaise
3/ Comptes-rendus des réunions concernant la police intercommunale
4/ Règlement intérieur des Jardins familiaux (Marie)
5/ Charte Mouv'Enfants (Peggy)
6/ Conseil municipal des jeunes
7/ Fermeture de la Jardinerie Gabiani
8/ Stationnement des enseignants et personnels des écoles
9/ Servitude sur les terrains des Ormes (rue Apollinaire)
10/ Point sur le goûter et les colis de Noël
11/ Point de situation du Bistrot d'Aqui
12/ Ruines – Fouilles archéologiques

°°°

		Région	43 000.00 €
		Autofinancement :	130 902.65 €
TOTAL HT	652 902.65 €	**TOTAL HT**	652 902.65 €

Il propose à l'Assemblée de présenter un dossier d'aide financière à l'investissement dans le cadre du dispositif en faveur de l'accueil de la petite enfance pour l'année 2026 auprès de la Région Occitanie.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, **APPROUVE** le projet de construction d'une crèche à hauteur de 652 902.65 € et la demande de subvention dans le cadre du dispositif en faveur de l'accueil de la petite enfance pour l'année 2026 auprès de la Région Occitanie pour sa construction et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

2/ DEMANDE DE PLANTS AUPRES DE LA PEPINIERE DEPARTEMENTALE – ANNEE 2026 (DC46/2026)

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le Département des Pyrénées-Orientales offre la possibilité aux communes de se fournir en plants d'arbres et d'arbustes issus de la pépinière départementale. Ces végétaux produits sans utilisation de pesticide, sont composés d'espèces locales peu exigeantes en eau, adaptées au climat méditerranéen et résistantes aux périodes de sécheresse. Monsieur le Maire dit que la plantation de nouveaux végétaux contribuera à l'embellissement du cadre de vie communal.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, **APPROUVE** la demande de plants issus de la pépinière départementale auprès du Département des Pyrénées-Orientales pour l'année 2026 et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

3/ MISE A DISPOSITION DES BASSINS DE RETENTION A PMMCU (DC47/2026)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L1321-1 et 1321-2 ;
Considérant qu'au titre de la compétence « Gestion des eaux pluviales urbaine », Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine doit assurer la création, la gestion et l'entretien des bassins de rétention ;
Considérant qu'actuellement les bassins de rétention sont propriétés des communes membres de PMMCU, et que cette dernière se substitue de plein droit à la commune à la date du transfert et que cette mise à disposition s'effectue à titre gratuit ;
Considérant qu'il convient d'entériner la mise à disposition des biens concernés via un procès-verbal de mise à disposition et de ses annexes ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, **APPROUVE** le principe et la teneur du Procès-Verbal et de ces annexes, constatant la mise à disposition gratuite par la commune de Peyrestortes à Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine des bassins de rétentions et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

4/ AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET DE REVISION DU PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES (PPR) (DC48/2026)

Vu le Code de l'environnement, notamment les articles L.562-3, R.562-7, R.562-8 et R.562-11-7;
Vu l'arrêté préfectoral n° DDTM/SER/2025 147-0002 du 27 mai 2025 prescrivant l'élaboration du Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles de la commune de Peyrestortes ;
Vu l'arrêté préfectoral n° DDTM/SER/2025 344-0003 du 10 décembre 2025 portant mise en application anticipée de certaines dispositions du projet PPR ;
Vu le courrier de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Pyrénées-Orientales en date du 30 juin 2026, sollicitant l'avis du Conseil municipal sur le projet de PPR ;
Considérant que la procédure de révision du Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles de la commune de Peyrestortes a atteint la phase de consultation prévue par le Code de l'environnement ;
Considérant que le projet de PPR a pour objectif de prendre en compte les risques naturels, notamment les risques d'inondation, et de garantir un développement de l'urbanisme permettant de ne pas aggraver l'exposition aux risques ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, **APPROUVE** à l'unanimité le projet de révision du Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles (PPR) de la commune de Peyrestortes, tel que présenté par les services de l'état et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

5/ SUBVENTION ACCORDEE A L'ASSOCIATION DES MAIRES DES PYRENEES ORIENTALES - SOLIDARITE INCENDIE (DC 49/2026)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'incendie d'une intensité exceptionnelle qui s'est déclaré le samedi 4 juillet 2026 à Trévillach et qui a durement touché les secteurs du Conflent et le massif des Aspres. Sensible aux dégâts matériels de cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle, la commune de Peyrestortes tient à apporter son soutien et sa solidarité aux communes impactées. Aussi, il est proposé au Conseil municipal de Peyrestortes de contribuer à soutenir les communes impactées dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante : Faire un don d'un montant de 2 000 € (deux mille euros) à l'Association des Maires des Pyrénées Orientales.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, **APPROUVE** à l'unanimité le versement d'une subvention d'un montant de 2 000 € (deux mille euros) pour l'année 2026 à l'Association des Maires de France (AMF) et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

6/ NOUVELLE ORGANISATION DU SERVICE POSTAL (DC50/2026)

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal du souhait de la société La Poste de réorganiser le service postal sur la commune par la transformation du bureau de poste actuel en un relais poste commerçant, ceci en raison de l'actuelle amplitude horaire limitée du bureau de poste mais aussi de la baisse notable de la fréquentation.
Monsieur le Maire précise que le magasin Carrefour a été choisi pour accueillir ce service car il offre une meilleure accessibilité (parking, proximité du centre-village) et une large amplitude horaire de 8h00 à 20h00 du lundi au dimanche.
Ce nouveau relais assurera la continuité des services essentiels :

- Courrier et colis : dépôt, affranchissement, vente de timbres/emballages et retrait des recommandés/colis ;
- Services financiers : dépannage financier pour les clients de La Banque Postale ;
- Gestion des envois : réexpédition du courrier.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, **DECIDE** d'émettre un avis favorable à la nouvelle organisation du service postal en transformant le bureau de poste actuel en un relais poste commerçant à effet à compter du 1er avril 2027 et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire

7/ VENTE D'UNE PARCELLE APPARTENANT AU DOMAINE PRIVE DE LA COMMUNE – BOUDCHACHA Mohamed (DC51/2026)

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que Monsieur Mohamed BOUDCHACHA souhaite acquérir la parcelle cadastrée section AE n° 0415 d'une superficie de 400 m² appartenant au domaine privé de la commune.
Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de vendre la parcelle souhaitée par Monsieur Mohamed BOUDCHACHA, au prix de 65 euros hors taxe le m², hors viabilisation.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, **APPROUVE** à l'unanimité la vente de la parcelle cadastrée section AE n° 0415 sis rue de l'Europe à Monsieur Mohamed BOUDCHACHA au prix de 65 euros hors taxe le m² et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire, notamment l'acte notarié.

8/ VENTE D'UNE PARCELLE COMMUNALE AC 0416 - DEBERNARD Louis (DC52/2026)

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que Monsieur Louis DEBERNARD souhaite acquérir la parcelle cadastrée section AE n° 0416 d'une superficie de 1 162 m² appartenant au domaine privé de la commune.
Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de vendre la parcelle souhaitée par Monsieur Louis DEBERNARD, au prix de 65 euros hors taxe le m2, hors viabilisation.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, **APPROUVE** à l'unanimité la vente de la parcelle cadastrée section AE n° 0416 sis rue de l'Europe à Monsieur Louis DEBERNARD au prix de 65

euros hors taxe le m² et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire, notamment l'acte notarié.

9/ VENTE D'UNE PARCELLE COMMUNALE AC AE 0411- SAIDANI Nadia (DC53/2026)

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que Madame Nadia SAIDANI souhaite acquérir la parcelle cadastrée section AE n° 0411 d'une superficie de 1 879 m² appartenant au domaine privé de la commune.
Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de vendre la parcelle souhaitée par Madame Nadia SAIDANI, au prix de 80 euros hors taxe le m², hors viabilisation.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, **APPROUVE** à l'unanimité la vente de la parcelle cadastrée section AE n° 0411 sis rue de l'Europe à Madame Nadia SAIDANI au prix de 80 euros hors taxe le m² et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire, notamment l'acte notarié.

10/ VENTE D'UNE PARCELLE COMMUNALE AC 0413 - ANSELMO Patrick (DC54/2026)

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que Monsieur Patrick ANSELMO souhaite acquérir la parcelle cadastrée section AE n° 0413 d'une superficie de 401 m² appartenant au domaine privé de la commune.
Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de vendre la parcelle souhaitée par Monsieur Patrick ANSELMO, au prix de 85 euros hors taxe le m², hors viabilisation.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, **APPROUVE** à l'unanimité la vente de la parcelle cadastrée section AE n° 0413 sis rue de l'Europe à Monsieur Patrick ANSELMO au prix de 85 euros hors taxe le m² et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire, notamment l'acte notarié.

11/ VENTE D'UNE PARCELLE COMMUNALE AC 0416 – BOZZI Sébastien (DC55/2026)

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que Monsieur Sébastien BOZZI souhaite acquérir la parcelle cadastrée section AE n° 0414 d'une superficie de 698 m² appartenant au domaine privé de la commune.
Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de vendre la parcelle souhaitée par Monsieur Sébastien BOZZI, au prix de 85 euros hors taxe le m², hors viabilisation.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, **APPROUVE** à l'unanimité la vente de la parcelle cadastrée section AE n° 0414 sis rue de l'Europe à Monsieur Sébastien BOZZI au prix de 85 euros hors taxe le m² et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire, notamment l'acte notarié.

12/ CONVENTION DE REVERSEMENT DU PRODUIT REDEVANCE ORANGE (DC56/2026)

Monsieur le Maire rappelle que depuis le 1er janvier 2023, la gestion de la voirie est assurée conjointement par Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine (PMMCU) et les communes.
En application de cette répartition, les Redevances d'Occupation du Domaine Public (RODP), afférentes à cette compétence, doivent être perçues par chaque collectivité selon ses zones de responsabilité respectives.
Au titre de l'exercice 2025, la redevance due par l'opérateur Orange a été intégralement collectée par Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine (PMMCU), hors exceptions résiduelles directement perçues par certaines municipalités.
Ainsi, le montant de la redevance devant être reversée à la commune de Peyrestortes au titre de l'année 2025 s'élève à 934,00€.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, **APPROUVE** à l'unanimité la convention de reversement du produit de la redevance d'occupation du domaine public de l'année 2025 de l'opérateur Orange entre Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine et la commune.
AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention relative au reversement du produit des redevances d'occupation du domaine public perçu sur l'exercice 2025.

AFFAIRES DIVERSES

1- *Composition de la Commission communale des impôts directs :*

Monsieur le Maire nous rappelle que conformément au 1 de l'article 1650 du Code général des impôts, une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune.

Cette commission est composée pour les communes de moins de 2 000 habitants :
- du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission ;
- de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

Président : DARIO Alain

	COMMISSAIRES TITULAIRES		COMMISSAIRES SUPPLEANTS
1	FONT Marie	1	PLA Michelle
2	GHIRELLO Jean-Louis	2	POMPA Jean-Antoine
3	CRUANAS Pauline	3	BRUNET François
4	AVANZI Jacqueline	4	HAMMOUDA Jeannine
5	BATTLO Jean-François	5	STEPPE Virginie
6	SAGUY Françoise	6	GRAELL Alain

2- *Intervention aux écoles de Mme Chloé FRENAY – langue Anglaise :*

Monsieur le Maire nous informe que Mme Chloé Fresnay a demandé à intervenir au sein du groupe scolaire afin d'y dispenser des cours d'anglais auprès des élèves. Mme Chloé Fresnay a déjà été employée en qualité de vacataire (24 heures par mois) pour donner des cours au sein des écoles. L'élue en charge de la commission scolaire va se rapprocher des enseignants afin de connaitre leur point de vue sur ce sujet, mais le programme scolaire de cette année étant déjà bouclé, sa demande sera étudiée lors du prochain conseil pour l'année scolaire prochaine.
Si la demande de Mme Chloé Fresnay n'est pas acceptée, elle propose de mettre en place des ateliers de découverte à l'anglais sur la commune de Peyrestortes, par niveau à la bibliothèque, financés par les parents. Alternativement, elle sollicite le prêt du local ou, à défaut, la location d'une salle, à raison d'une heure par semaine.
Il est dit que cette solution est envisageable en fonction de la disponibilité des salles.

3- *Comptes-rendus des réunions concernant la police intercommunale :*

Monsieur le Maire informe l'assemblée du départ de deux agents sur les trois que compte la Police Municipale Intercommunale, selon le calendrier suivant :
- Un départ en août 2026 ;
- Un départ au 1er octobre 2026 ;

Le troisième agent effectue actuellement une formation obligatoire de 6 mois.
Afin de pallier ces départs, une procédure de recrutement est en cours. L'intégration des nouveaux agents est planifiée pour le mois de janvier. Ces derniers suivront une formation d'une durée de six mois, prise en charge à titre gratuit par le CNFPT. Les salaires resteront toutefois à la charge des communes durant cette période.
Les raisons principalement invoquées par les agents pour justifier leur départ sont les suivantes :
- Un niveau de rémunération jugé peu attractif ;
- L'absence d'armement au sein du service ;
- Un éloignement géographique important des lieux de prise de poste.

La participation financière des communes adhérentes est maintenue. Cette continuité permet de constituer une trésorerie pour le budget futur et financer les prochains investissements.
Monsieur le Maire souligne le bilan positif des interventions du service, par l'ensemble des communes adhérentes.

4- *Règlement intérieur des Jardins familiaux :*

Un nouveau règlement intérieur pour les Jardins familiaux est proposé. Des corrections sont à apporter pour le prochain Conseil municipal.

5- Charte Mouv'Enfants :

Le lundi 5 octobre 2026, Mme Peggy Neveu s'entretiendra avec Mme Céline Siné, présidente de l'association Violences aux enfants. Un compte-rendu de cet échange sera apporté lors du prochain Conseil municipal.

6- Conseil municipal des jeunes :

Le mardi 29 septembre 2026, une réunion s'est tenue entre Mme Peggy Neveu, Mr Jean-Antoine Pompa et la directrice de l'école élémentaire afin d'échanger sur le projet de conseil municipal des jeunes. Lors du prochain conseil d'école, la directrice présentera cette initiative, qui s'adresse spécifiquement aux classes de CM1-CM2, avant d'en informer l'ensemble des parents.

7- Fermeture de la Jardinerie Gabiani :

Nous avons été informés par courriel, le mercredi 9 septembre 2026, de la fermeture définitive Les Jardins de Gabiani ainsi que de la liquidation de leurs stocks.

8- Stationnement des enseignants et personnels des écoles :

Monsieur le Maire nous informe avoir reçu un courrier d'enseignants et de personnels rattachés aux écoles concernant des mécontentements anonymes de riverains qui leur reprochent d'utiliser des places de stationnement en dehors de celles qui leurs sont réservées. Pour rappel, seulement 4 places ont été attribuées au personnel du groupe scolaires pour un effectif de plus de 25 (enseignants, ATSEM, AESH, animateurs périscolaires).
Cette situation sera étudiée et revue en Conseil municipal afin de trouver des solutions.

9- Servitude sur les terrains des Ormes (rue Apollinaire) :

Concernant les réseaux d'eau installés en bout des parcelles de la rue Guillaume Apollinaire, des négociations sont en cours avec l'Agglo. L'objectif est de fermer le site tout en laissant un accès maintenu au titre d'une servitude en installant des grillages rigides permettant aux services de La Catalane des Eaux – Eau Agglo d'accéder aux installations en cas d'incidents ou de réparations nécessaires.

10- Point sur le goûter des ainés et les colis de Noël :

Le mercredi 9 décembre 2026, à 15 heures, nous organisons le goûter de Noël au Théâtre Lavigne pour les personnes âgées du village de 70 ans et plus. En première partie un spectacle cabaret, à l'entracte le goûter et en deuxième partie un après-midi dansant avec Mr Masnou.
Les personnes ne pouvant y assister se verront remettre un colis de Noël.

11- Point de situation du Bistrot d'Aqui :

Les locataires du Bistrot d'Aqui demandent le rachat du fonds de commerce.

12- Ruines – Fouilles archéologiques :

Les vestiges étant masqués par la végétation, nous allons procéder au nettoyage du site afin de les rendre à nouveau visibles.

ooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooo

La séance est levée à 20 heures.

Fait à Peyrestortes, le 16 octobre 2026

Le Maire,
Alain DARIO

La secrétaire de séance,
Jeannine HAMMOUDA

MAIRIE DE PEYRESTORTES
66600

Mis en ligne sur le site internet de la commune https://mairie-peyrestortes.fr/ le 28/10/2026.....